

## LE REFUS DE PRISE EN CHARGE DANS CERTAINES STRUCTURES SANITAIRES.

Au fil des années, le GSPM, matérialisation de la solidarité de l'Etat envers les populations, a fait progressivement sa mue pour répondre au mieux aux aspirations légitimes du vaillant peuple de Côte d'Ivoire. La volonté de porter secours avec professionnalisme, la prise en charge rapide et efficace des victimes, sans distinction aucune, le soulagement des personnes qui souffrent demeure leur unique motivation. Hélas, après avoir réussi à limiter le phénomène des caillassages et autres invectives, vos braves sapeurs-pompiers sont soumis à un autre phénomène encore plus grave : LE REFUS DE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES PAR CERTAINES STRUCTURES SANITAIRES.

Tous les jours les équipages du GSPM sont confrontés à cette situation, pour des raisons que nous expliquons difficilement, et tout ceci accompagné parfois d'une désobligeance indécente. Les victimes transportées par les sapeurs-pompiers n'ont pas été blessées ou rendues malades du fait des pompiers. Mais pourquoi accueillir les pompiers avec autant de virulence et parfois même de haine ?

Aujourd'hui, la plus grande hantise des soldats du feu est de prendre en charge une VICTIME INCONSCIENTE ET SANS ACCOMPAGNANT. Face à ces cas, nous sommes obligés de faire le tour de tous les hôpitaux publics d'Abidjan, négocier avec les personnels afin que celle-ci soit acceptée, bien que détenant une réquisition dûment émise par un Officier de Police Judiciaire, dit document obligeant l'hôpital à recevoir la victime. Mais malgré ce « de par la loi » nous essuyons très souvent des refus, et sans d'autres solutions après avoir subi des va-et-vient incessants entre hôpitaux, les équipages sont obligés de laisser la victime de force aux urgences ( source de bagarres souvent ), car pour nous la destination d'une victime c'est l'hôpital. Pendant ces négociations, les demandes attendent au niveau du centre d'appels mais les ambulances sont indisponibles car occupées à chercher des centres où les victimes seront acceptées. Ces personnes que nous transportons, peuvent être n'importe qui parmi nous que les contingences de la vie ont mis dans cette situation.

Il nous arrive d'être refoulés parce que la victime est sale. Oui vous avez bien lu. Mais, ce n'est pas nous qui l'avons salie. Les victimes que nous prenons en charge dans nos vecteurs sanitaires, on les retrouve à la suite des sinistres, par terre, sur le bitume ou dans les broussailles. L'accident peut projeter des personnes dans des endroits totalement insalubres, nous y entrons pour les extraire. Nous les conditionnons et les transportons le plus rapidement qu'il soit possible dans les centres hospitaliers. L'hôpital doit les accueillir et les prendre en charge. Mais que n'entendons-nous pas ? Il nous arrive même aux urgences de certains centres hospitaliers de constater que des personnes ferment l'entrée pour que nous n'y ayons pas accès. Sous prétexte qu'il n'y a pas de place. Malheureusement, il arrive qu'après avoir été refoulés de deux ou trois centres de référence, certaines victimes décèdent dans l'ambulance. Là maintenant, il y a de la place à la morgue.

On nous parlera peut-être de régulation médicale, oui nous sommes totalement d'accord, mais ça c'est une organisation ne dépendant pas du GSPM. Tout ce qu'on demande, c'est un numéro joignable 24h/24 pour nous orienter là où il y aurait de la place. Nous sommes demandeur de cette solution depuis plusieurs années, mais hélas aucune réponse. Les populations, les pompiers, et les personnels de santé sont tous des maillons de la chaîne des secours. Le refus de prise en charge dans les urgences est un acte de rupture préjudiciable à toute la chaîne des secours, car elle ne peut et ne doit s'arrêter dans les ambulances des secouristes.

